



Organisation d'une brocante

Par **comite des fetes**, le **27/04/2009** à **14:44**

Bonjour,

Je représente une association qui organise tous les ans une brocante vide-grenier sur la voie publique.

Pour y participer les exposants doivent régler un droit d'inscription correspondant au mètre linéaire demandé.

En bordure de cette route, se trouve des maisons où les propriétaire peuvent exposer eux aussi des objets de toutes sortes destinés à la vente dans leur cour privée.

Doivent-ils eux aussi s'acquitter du droit d'inscription?